

Ad. E.



M^e Louis P. Huot, Ad. E.
Stein Monast s.e.n.c.r.l.
Québec

Ces notes biographiques ne sont pas exhaustives.

M^e Louis P. Huot est associé du cabinet depuis 1997. Il exerce au sein du groupe litige commercial, bancaire et insolvabilité en plus de faire partie du regroupement de droit immobilier du cabinet. Il représente une clientèle commerciale, industrielle et institutionnelle dans des domaines de droit aussi variés que le droit commercial, le droit immobilier, le droit de la construction, le droit de la propriété intellectuelle, le droit municipal et les relations de travail.

CONTRIBUTION

M^e Huot a été membre du Comité de la formation professionnelle du Barreau du Québec (1982-1989), dont il a été vice-président (1987-1989) et où il a contribué à la mise en œuvre du nouveau programme de formation axé sur le développement des habiletés professionnelles. Il a aussi été membre du Comité de discipline du Barreau du Québec (1986-1988 et 1993-1995) en plus de faire partie, entre autres, du Comité sur la sténographie du Barreau du Québec (1981-1992). Il a enseigné plusieurs matières à l'École du Barreau, centre de Québec (1982-1995), dont la déontologie, la négociation, le droit des obligations et le droit des sûretés. Il représente le Barreau du Québec sur le Comité consultatif sur les nominations à la magistrature fédérale pour la province de Québec (Est) depuis février 2010.

RAYONNEMENT

Il a siégé au Conseil d'administration du CLD de l'Ouest de la Communauté urbaine de Québec (1998-2002) et de la Coopérative funéraire du Plateau (1992-2005). Il a été président du conseil d'administration de la SOLIDE de l'ouest de la Ville de Québec (2002-2010), organisme gérant un fonds d'investissement favorisant la création et le développement d'entreprises viables. Son mandat s'est terminé avec la fusion des trois solides du territoire des villes de Québec, d'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin. Il collabore à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec.